

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport sectoriel 2023 Les particuliers employeurs et l'emploi à domicile : un secteur attractif au cœur de la vie quotidienne des Français !

Paris, le 8 juin 2023 - Pour accompagner le vieillissement démographique et le développement de l'activité des femmes, de nombreux ménages font le choix, partout en France, d'employer un salarié à domicile, directement ou par l'intermédiaire d'une structure mandataire. Qui sont ces particuliers employeurs et leurs salariés ? Quels sont les métiers exercés au domicile ? La crise sanitaire a-t-elle modifié le recours de l'emploi à domicile ? [L'édition 2023 du rapport annuel du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile](#) vient de paraître.

Déclinés par type d'emploi et territoire, les chiffres-clés du rapport sectoriel sont accompagnés d'une analyse des principaux enjeux du secteur.

Le citoyen, premier employeur à domicile de France :

- 5 millions de personnes concernées par l'emploi à domicile en France,
- 3,3 millions de particuliers employeurs et 1,3 million de salariés,
- 8,9 milliards d'euros de masse salariale nette,
- + de 11 % des ménages français recourent à l'emploi à domicile.

L'édition 2023 met en lumière une dynamique dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, dans un contexte de sortie de crise sanitaire. Le lancement de l'avance immédiate de crédit d'impôt, ainsi que l'entrée en vigueur de la convention collective nationale de branche qui sécurise la relation entre les particuliers employeurs et les salariés, constitue une première réelle réponse face aux enjeux démographiques, économiques et sociétaux auxquels le secteur est confronté.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a rebondi après la crise sanitaire. Avec néanmoins une évolution contrastée entre les particuliers employeurs âgés qui sont de plus en plus nombreux et le recours à l'accueil individuel qui stagne.

L'accueil individuel demeure toutefois le premier mode d'accueil, après les parents, avec 34 places d'accueil proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans. La diminution du nombre de professionnels qui s'accélère depuis la crise sanitaire interroge sur le maintien d'une offre d'accueil suffisante pour tous : près de 380 000 places d'accueil auprès des assistants maternels pourraient être détruites d'ici à 2030. **Il est ainsi primordial d'attirer de nouveaux professionnels dans le métier**, notamment en soutenant le développement des Maisons d'assistants maternels (MAM).

Essentiel pour la professionnalisation du secteur, l'année 2021 a vu 95 216 départs en formation, soit une augmentation de plus de 33%. Réel besoin du secteur de la petite enfance, 6 salariés formés sur 10 sont des assistants maternels. Attirer des salariés plus jeunes grâce à l'apprentissage est également possible grâce à l'accord de déploiement de l'alternance, notamment à travers le contrat d'apprentissage

et le contrat de professionnalisation, qui adapte les modalités de l’alternance via la délégation de la fonction de maître d’apprentissage et de tuteur et prévoit la création d’un centre de formation d’apprentis (CFA) sectoriel.

Des taux horaires supérieurs à ceux du Smic, en croissance en 2021 : des augmentations significatives du salaire horaire net moyen sont à relever pour l’ensemble des salariés, avec une fourchette de 9,67€ nets à 11,36€ nets par heure (hors congés payés).

Des solutions innovantes ont été mises en place pour notamment attirer de nouveaux salariés à travers des programmes innovants : face aux défis démographiques et aux besoins de recrutement qui les accompagnent, et fidèle à sa volonté d’agir pour une politique migratoire inclusive et citoyenne, la Fepem, qui accompagne le secteur, a lancé à Marseille puis à Paris des « Lab Migration » pour l’emploi à domicile dans les régions. **Avec près d’1 salarié sur 4 né à l’étranger en 2021, le secteur est vecteur d’intégration autant que d’acquisition de compétences professionnelles et culturelles.**

Le rapport sectoriel 2023 a été réalisé par l’Observatoire de l’emploi à domicile dans le cadre du Conseil national paritaire du dialogue social (CNPDS).

Pour Marie Béatrice LEVAUX, présidente stratégie sectorielle de la Fepem : « *Ce rapport sectoriel de branche témoigne de la vitalité du secteur de l’emploi à domicile, au cœur de la vie de plus de 5 millions de Français. L’enjeu de l’emploi et de l’attractivité dans le secteur est majeur, avec une hausse des besoins couverts par l’emploi à domicile, renforcés depuis la crise sanitaire. Pour répondre à ce défi de taille, plus de 800 000 recrutements devront être réalisés à l’horizon 2030.* »

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l’organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l’emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d’1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l’intérêt général. Le secteur de l’emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l’emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr